

COMMUNE DE TUCQUEGNEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 – 18H00

NOMBRE

de conseillers en exercice : 19
de présents : 14
de votants : 15

PRESENTS : Mmes – Mrs STACHOWIAK Simon - DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – RIANI Carlo - GAYCHET Marie - PRUZSINA Françoise - LIEVAIN Pierre-Olivier - NOCCHI Raymond - BOEMO Silvine - POTIER Marc – KILIANSKI André — MICHALSKI Brigitte - MARTEAU Wioletta - SBERNARDORI Thierry - TAKACS Michel

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry

ABSENTS EXCUSES :

Mr FASANO Hervé
Mr CHMIEL Denis
Mme KOCHANYJ Aline
Mme SALON Aurélie

Madame MARTEAU Wioletta est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h07.

1) PROCES VERBAL SEANCE DU 28 JUIN 2021

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Information : Dans le cadre du plan de réduction des espèces, l'État a fixé un objectif « zéro cash » dans le réseau des finances publiques. La régie des photocopies étant une régie générant de la petite monnaie et du fait qu'on ne peut plus déposer de régies pour un montant en-dessous de 50 €, la trésorerie a expliqué aux services de la mairie qu'il fallait supprimer les toutes petites régies. C'est pourquoi la régie des photocopies a été supprimée.
- ❖ Information : La question d'organiser ou non le « *Repas des Anciens* » cette année a été longuement discutée en amont de la séance du conseil. En effet, le public concerné par cette festivité est un public fragile de par leur âge, et donc fortement à risques de contracter une forme grave du COVID-19. De plus, le pass sanitaire est obligatoire pour assister à ce genre de festivités et le nombre de personnes qu'il est possible d'accueillir est limité à 75% de la capacité d'accueil de la salle.
Par conséquent, dans un contexte aussi contraignant et dans un souci de protection de la santé de chacun, le repas des anciens est reporté à mars 2022, en espérant que le contexte sanitaire sera plus favorable.
- ❖ Information : L'épicerie sociale. Il s'agit d'un véhicule frigorifique itinérant, mis en place par le Département. La Commune prête un local au bâtiment C, un mardi sur deux, à 14h00, à partir d'octobre. Ce service est destiné aux personnes qui ont moins de 7 € par jour pour vivre, jusqu'à la fin du mois. Ces personnes pourront avoir un colis de denrées alimentaires de 15kg au prix de 7 €. Il y aura des contrôles réguliers effectués par l'assistante sociale, en lien avec le CCAS.
- ❖ Information : Octobre Rose. Le CCAS va acheter une banderole « Octobre Rose », à 41 €.
- ❖ Information : Mise en place d'activités et de sorties organisées par la Communauté de Communes en direction des Séniors. Les dates prévisionnelles sont les suivantes :
 - sortie Pompidou : vendredi 22 octobre,
 - Festival du Film Italien : mardi 9 novembre,
 - sortie Villa Pompéï : vendredi 26 novembre
- ❖ Information : Nouveau code d'ouverture de la porte arrière de la mairie

3) REPARTITION DE L'ACTIF DU SYNDICAT DE LA BOURSE DU TRAVAIL

Une délibération a déjà été prise par le conseil, détaillant la répartition et précisant le montant pour la Fédération régionale des syndicats CGT du personnel et pensionnés des Mines de Fer et de Sel de Lorraine de Piennes. Cependant, suite au désaccord de certaines communes, le Sous-Préfet a adressé à chaque commune un courrier, demandant à ce que les conseils se prononcent sur le pourcentage de la répartition de l'actif restant, ainsi que sur la destination des fonds vers le budget communal, ou à la Fédération. Il souhaite une décision formelle du conseil sur l'éventuelle attribution de ces fonds à la Fédération.

COMMUNE	Nombre d'habitants	Répartition	%
BOULIGNY	2 743	1 981,86 €	9,39%
AUDUN LE ROMAN	2 489	1 798,34 €	8,52%
CRUSNES	1 653	1 194,32 €	5,66%
JOUDREVILLE	1 231	889,42 €	4,22%
LANDRES	1 049	757,92 €	3,59%
MERCY LE BAS	1 325	957,33 €	4,54%
MONT BONVILLERS	1 002	723,96 €	3,43%
MOUTIERS	1 655	1 195,76 €	5,67%
PIENNES	2 542	1 836,64 €	8,71%
SERROUVILLE	726	524,55 €	2,49%
TRIEUX	2 353	1 700,08 €	8,06%
TUCQUEGNIEUX	2 622	1 894,44 €	8,98%
ANOUX	258	186,41 €	0,88%
HUSSIGNY-GODB.	3 507	2 533,86 €	12,01%
VALLEROY	2 408	1 739,82 €	8,25%
THIL	1 638	1 183,48 €	5,61%
TOTAL	29 201	21 098,19 €	100,00%

AUDUN-LE-ROMAN, MERCY-LE-BAS, MONT BONVILLERS et SERROUVILLE souhaitent récupérer leur part. Il restera donc 17 094,01 €, soit 81,02 %, à verser à la Fédération.

A l'unanimité, le conseil réitère son accord quant au versement de la part que souhaitent récupérer ces quatre communes et au versement du solde, soit 81,02% de l'actif, à la Fédération.

4) ENFANCE/JEUNESSE

- La rentrée des classes s'est bien passée. Il y a 82 élèves en école maternelle et 182 en primaire, soit un total de 264 élèves. Il y a une classe de plus en maternelle et une de plus en élémentaire.

Plusieurs travaux ont été réalisés dans les bâtiments scolaires. La demande de permis de construire pour l'extension de l'école maternelle a été déposée.

- Les deux écoles ont été dotées de nouveaux matériels numériques, dans le cadre du plan « Label écoles numériques 2020 ».

5) BOURSE SCOLAIRE 2021/2022

Compte tenu des frais supportés par les familles pour les dépenses de rentrée scolaire, il est proposé d'attribuer une bourse scolaire pour la rentrée scolaire **2021/2022**, aux élèves fréquentant un établissement scolaire public ou laïque extérieur à la commune et ne bénéficiant pas de fournitures scolaires gratuites. **L'an dernier, 55 € était accordé par élève à partir de la 6^{ème} jusque 18 ans révolu.**

A l'unanimité, le conseil accepte de verser une bourse scolaire de 55 € aux élèves concernés.

6) SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION « LES GAMINS DE LEBRUN »

A l'unanimité, le conseil accepte de verser une subvention au titre de 2021 à cette association, sous réserves de recevoir les documents nécessaires, à savoir une copie certifiée de leur budget et leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

7) ASSOCIATION N.A.T.A.L.I.E.

- Problème de recrutement à l'association : il y a un manque de personnel, compte tenu des effectifs fréquentant le périscolaire le midi.
- Accueil des enfants d'ANDERNY : des échanges sont en cours avec ANDERNY, afin que la Commune verse une subvention à l'association.
- La Convention Territoriale Globale (CTG) : 6 thèmes y sont abordés : la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'autonomie/insertion, l'accès aux droits, le logement/cadre de vie. La CTG est un document intercommunal, qui sera co-signé par la Commune.

8) SUBVENTION ASSOCIATION ASTT

A l'unanimité, le conseil accepte de verser une subvention au titre de 2021 à cette association, sous réserves de recevoir les documents nécessaires, à savoir une copie certifiée de leur budget et leurs comptes de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité.

9) PERSONNEL COMMUNAL

- Retraite :

Monsieur GUASTALLI Denis, ancien agent du service technique, est en retraite depuis le 1^{er} avril 2020. Habituellement, lorsqu'un agent part en retraite, un pot de départ est organisé, ainsi que le versement d'une gratification sous forme de bons d'achat pour un montant de 400 € TTC. Dans le contexte « COVID », ceci n'a pas été fait, car habituellement cela est fait dans le cadre d'un pot de départ. Il est donc proposé de donner des bons d'achats à Monsieur GUASTALLI pour un montant de 400 € TTC.

A l'unanimité, le conseil accepte de donner des bons d'achats à cet agent, pour un montant de 400 € TTC.

10) NOËL 2021

- Noël des enfants : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification à chaque enfant du personnel territorial **âgé de moins de 16 ans (la limite d'âge est fixée à 16 ans atteints au cours de l'année civile 2021)** (titulaire, stagiaire, contractuel, auxiliaire, CAE, contrat d'avenir...).

L'année dernière, cette gratification était de **80,00 €**, sous forme d'un bon d'achat à honorer dans un magasin de leur choix. Pour cette année, il est proposé de fixer le même montant à 80,00 €.

Les 4 enfants concernés sont :

STACHOWIAK Iléna	née le 21 octobre 2005
SEYCHELLES Cassandra	née le 14 mars 2005
TRAMONTI BORSENBERGER Alicia	née le 27 mars 2011
DILLESEGER Arnaud	né le 23 janvier 2005

A l'unanimité, le conseil accepte de donner cette gratification pour les enfants du personnel.

- Noël des agents : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une gratification aux agents de la mairie. En 2020, un bon d'achat de 50 € était offert.

A l'unanimité, le conseil accepte de donner cette gratification aux agents.

- Illuminations de Noël : La compétence éclairage public a été transférée à la Communauté de Communes. Cependant, l'acquisition d'illuminations ainsi que la pose et la dépose de ces illuminations de Noël est une charge communale et non intercommunale. Ces dépenses doivent donc être réglées sur le budget communal et nécessitent une délibération.

Il appartient aux Conseillers de se prononcer sur l'opportunité de procéder à de telles illuminations.

A l'unanimité, le conseil accepte de mettre en place ces illuminations.

11) TRAVAUX

Actualités sur les travaux engagés ou à venir dans la commune :

- Un appel d'offres a été lancé pour la réfection de la Rue Sainte Barbe, l'entreprise EUROVIA a été retenue. Les travaux devraient commencer mi-novembre. Une réunion publique est prévue le mardi 12 octobre pour informer les riverains sur l'organisation de ces travaux.
- Les travaux d'aménagement du périscolaire sont en cours.
- Une lame à neige et un épandeur à sel ont été commandés.
- Les tables à la salle KIBBOUTZ sont beaucoup trop lourdes et en partie cassées, il faudra en acheter de plus légères et mettre une protection aux murs.
- Le collège propose de donner du matériel de cuisine à la Commune, sous réserves de l'accord du Département. Ce matériel servirait à la salle KIBBOUTZ.

12) BOIS/FORÊTS

Le sujet des coupes de bois de l'exercice 2022 sera revu en début d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

